

AFFAIRES COURANTES

COMPTES PUBLICS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 4^e rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

AGRICULTURE

DÉPÔT DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE HERBAGÈRE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, je me propose de déposer sur le bureau de la Chambre un exemplaire dans les deux langues officielles du programme d'encouragement à la culture herbagère.

* * *

SANTÉ

LE RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DES AUXILIAIRES AUX ARTS DENTAIRES

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que j'ai maintenant reçu le rapport du comité spécial des auxiliaires en art dentaire.

Le comité *ad hoc* fut établi en juin 1968 par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui m'a précédé, l'honorable Allan MacEachen, avec l'entière collaboration de la Canadian Dental Association. Ses attributions étaient d'étudier tous les aspects du travail des dentistes auxiliaires, en insistant surtout sur la contribution qu'ils pourraient apporter pour assurer une meilleure hygiène dentaire chez les Canadiens. L'honorable Dalton C. Wells, juge en chef de la Cour supérieure de l'Ontario présidait le comité. Je profite de sa présence aujourd'hui à la tribune de l'Orateur pour le saluer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Munro: Le rapport contient 43 recommandations. Les sujets des vingt et une premières sont les titres, la formation, l'instruction et l'expérience des dentistes assistants, des hygiénistes dentaires et des mécaniciens-réparateurs des prothèses dentaires, et un vaste éventail de tâches plus étendues qui leur permettraient de satisfaire plus efficacement aux besoins d'hygiène dentaire.

Le rapport comporte aussi la recommandation que chaque province adopte une mesure législative pour réglementer les auxiliaires dentaires et que des commissions provinciales soient créées pour appliquer ces mesures.

[M. l'Orateur.]

Il y figure aussi la recommandation d'un programme dentaire national visant les enfants, comportant prévention, éducation et traitement, qui commencerait par les enfants très jeunes et engloberait chaque année de nouveaux groupes d'âge jusqu'à atteindre l'âge où se terminent les études.

Le comité demande aussi aux gouvernements fédéral et provinciaux de mettre au point des mesures pour encourager les dentistes à adopter pour les soins dentaires un système d'équipes avec l'aide d'auxiliaires dentaires, les gouvernements devant fournir les fonds nécessaires pour la formation, la recherche et les installations. Il recommande aussi que les soins dentaires dans toute l'acceptation du mot soient mis à la disposition de tous les Canadiens selon les mêmes principes de contrôle de la qualité et de financement qui s'appliquent aux soins médicaux.

Mon ministère étudiera très soigneusement les recommandations que contient le rapport. Leur mise en œuvre doit avoir des conséquences importantes pour l'hygiène dentaire de tous les Canadiens. On peut se procurer le texte de ce rapport en s'adressant à mon cabinet. Je voudrais encore, au nom de la Chambre, remercier l'honorable Dalton Wells et son comité de cet excellent rapport.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'un rapport devait être déposé aujourd'hui à la Chambre et je pensais qu'il serait déposé conformément à l'article 41(2) du Règlement. Je ne conteste pas la procédure suivie par le ministre, mais je me réserve de me prononcer, le cas échéant, sur ce rapport après que je l'aurai examiné. Je me borne à signaler à la présidence que c'est là le genre de rapport qui devrait être déposé sans commentaire. Il parle pour lui-même. Il me semble, en revanche, que s'il était accompagné d'une déclaration, les partis de l'opposition devraient s'en voir communiquer le texte au préalable afin de pouvoir discuter ce rapport objectivement et en pleine connaissance de cause. C'est, en général, cette procédure que suit le ministre, mais je tiens à attirer l'attention sur ce point, car, je le répète, le Règlement n'a pas toujours été respecté sur ce point dans le passé et, à mon sens, le gouvernement devrait veiller très attentivement à observer le Règlement dans ce domaine.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le député de Peace River l'a signalé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a habituellement l'obligeance de nous remettre copie des déclarations qu'il compte faire à l'appel des motions. Nous ne devrions donc pas le critiquer trop sévèrement aujourd'hui. Mais j'estime qu'il devrait revenir à la pratique habituelle. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on dépose le rapport, car le but de l'opération est de rendre ce genre de document public, mais nous estimons qu'il serait préférable d'en aviser les partis de l'opposition d'avance. Ayant suivi la brève déclaration du ministre, j'aimerais souligner, entre autres, la recommandation voulant que les soins dentaires des Canadiens soient mis au moins sur le même pied que les soins médicaux. J'espère qu'on donnera suite à cette recommandation sous peu.